

Internet : « Tarif social » : absurdité ou magie ?

Internet

Posté par : JPilo

Publié le : 11/7/2011 13:30:00

« Les difficultés d'accès à Internet pour les ménages les plus modestes illustrent une carence de l'offre et l'état est pleinement légitime pour répondre à cette carence. ». Tels sont les propos de l'Autorité de la Concurrence. Il est frappant de constater les incohérences de la régulation du secteur des télécoms entre l'ARCEP, l'Autorité de la Concurrence et l'Etat.

Il y a quelques mois à peine :

- le gouvernement augmentait la TVA des abonnements ADSL (et de la téléphonie mobile) pénalisant les plus démunis;

- l'Autorité de la Concurrence interdisait aux territoires défavorisés de bénéficier de l'internet haut débit au nom du dogme de la Concurrence.

Que maintenant le secrétaire d'état à la consommation **Frédéric Lefebvre** dans son projet de loi présenté le 1er juin propose un label et que l'Autorité suggère au gouvernement d'étendre aux abonnements "triple play" le droit à la réduction sociale (déjà mise en place sur les offres fournissant uniquement le service téléphonique) confine à l'absurdité... ou à la triste magie.



Une hausse de TVA sur les abonnements triple play répercutée sur les clients

Prétextant une pression de Bruxelles, d'ailleurs démentie par la Commission européenne, le gouvernement vient d'annoncer son intention de relever le taux de TVA

19,6% pour les abonnements couplant lâ©accès Internet et la tÃ©lÃ©vision. Lâ©opÃ©ration a eu pour but de rÃ©cupÃ©rer 700 millions Ã 900 dâ©euros pour le budget de lâ©Ã©tat.

Il est vrai que les opÃ©rateurs sâ©Ã©taient engouffrÃ©s dans la brÃ©che de la TVA rÃ©duite pour la tÃ©lÃ©vision en rÃ©partissant Ã 50/50 les deux taux de TVA (5,5% pour la TV, 19,6% pour les services de tÃ©lÃ©communications) afin dâ©obtenir un taux moyen de 12,55% sur les abonnements triple play.

Ces modalitÃ©s permettaient de rester sous la barre symbolique de 29,99 â©, qui fait de lâ©ADSL franÃ§ais le moins cher dâ©Europe.

La dÃ©cision du gouvernement impacte le prix de lâ©abonnement ADSL de plus de 2 euros, alors que les opÃ©rateurs ont Ã©tÃ© soumis Ã de nombreuses taxes et obligations rÃ©glementaires nouvelles qui pÃ©sent sur leurs comptes³ (lâ©impact financier sera de lâ©ordre de 2 milliards dâ©euros au total pour lâ©ensemble des opÃ©rateurs en 2010), alors que le chiffre dâ©affaires ne progresse plus compte tenu de la crise Ã©conomique.

Free, Orange, Bouygues Telecom et Numericable ont rÃ©percutÃ© la TVA sur leurs clients. Soit une augmentation de 25 Ã 36 euros par foyer et par an, qui touchera les plus modestes comme les plus riches

1<http://www.itespresso.fr/hausse-tva-triple-play-le-gouvernement-ferait-du-zele-par-rapport-aux-exigences-de-bruxelles-36620.html>

: une taxe injuste sur un service qui fait dÃ©ormais partie des Â« indispensables Â», notamment pour les foyers avec enfants.

Une partie des franÃ§ais nâ©aura toujours pas le droit Ã lâ©internet haut dÃ©bit !

Quand Ã lâ©aménagement du territoire, malgrÃ© les dÃ©clarations de lâ©Arcep sur son site Web Â« La prÃ©occupation de lâ©aménagement du territoire doit Ã©tre prÃ©sente dans les dÃ©cisions du rÃ©gulateur, par exemple pour favoriser la couverture mobile et pour Ã©tendre le haut dÃ©bit dans les zones peu denses. Â», lâ©Arcep est soumise Ã une autre AutoritÃ© plus dogmatique encore : Â« lâ©AutoritÃ© de la Concurrence Â»

Ainsi France TÃ©lÃ©com a proposÃ© un grand chantier dâ©augmentation des dÃ©bits, en partenariat avec les collectivitÃ©s locales, pour permettre aux zones rurales dâ©accÃ©der au triple play. Mais lâ©AutoritÃ© de la Concurrence a Ã©mis un avis dÃ©favorable², estimant que ce dÃ©ploiement de nouveaux noeuds de raccordement imposerait aux opÃ©rateurs alternatifs dâ©investir pour assurer le dÃ©groupage dans ces zones, et quâ©ils ne le feraient pas.

Au nom du marchÃ©, on a prÃ©fÃ©rÃ© priver purement et simplement plusieurs millions de foyers franÃ§ais du haut dÃ©bit, plutÃ´t que de prendre le risque que France TÃ©lÃ©com se retrouve en situation de monopole dans les zones rurales. Il serait temps que les rÃ©gulateurs abandonnent leur vision dogmatique pour mieux servir lâ©intÃ©rÃ©t gÃ©nÃ©ral.

La seule solution rÃ©side dans lâ©extension du service universel Ã lâ©ADSL et Ã la tÃ©lÃ©phonie mobile rÃ©clamÃ©e par la [CFE-CGC/UNSA](#) pour mettre Ã la disposition de chaque franÃ§ais des conditions dâ©accès au haut dÃ©bit Ã un tarif bas pour lâ©entrÃ©e de gamme et dans tous les territoires.

Câ©est le service universel (financÃ© par lâ©ensemble des opÃ©rateurs) qui permet Ã chaque franÃ§ais de disposer dâ©une ligne tÃ©lÃ©phonique au mÃªme prix et ce quelque soit sa localisation, de cabines tÃ©lÃ©phoniques sur tout le territoire, etc. Son extension Ã©viterait les zones blanches et permettrait des prix dâ©entrÃ©e de gamme rÃ©ellement attractifs.